

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 8 juillet 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

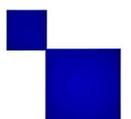
M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beaudet, Mme Choulet, Mme Dellac, M. Fourcade, M. Kern, Mme Paul, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSES :

Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Beaudet
Mme Valls donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Abomangoli donnant pouvoir à Mme Capanema
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani
Mme Denis donnant pouvoir à M. Bedreddine
M. Kergoat donnant pouvoir à M. Prudhomme
Mme Magrino donnant pouvoir à M. Chevreau
Mme Piétri donnant pouvoir à M. Grandin

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Valleton, M. Ayyadi



Délibération n° 2020-VII-23 du 8 juillet 2020

PLAN DE REBOND SOLIDAIRE POUR L'AVENIR DE LA SEINE SAINT-DENIS.

Le conseil départemental,

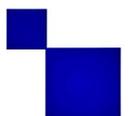
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

Les commissions consultées,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE le règlement ci-annexé du fonds d'aide d'urgence aux partenaires ;
- APPROUVE le règlement ci-annexé du fonds pour l'adaptation et la transformation solidaire en Seine-Saint-Denis ;
- APPROUVE l'avenant ci-annexé au règlement des aides financières du Département, en réponse à la crise sanitaire et économique liée au Covid ;
- APPROUVE le règlement ci-annexé du dispositif exceptionnel d'aide au paiement des loyers (AEPL), en réponse à la crise sanitaire et économique liée au Covid 19 ;
- CHARGE sa commission permanente d'allouer les aides qui font l'objet de la présente délibération ;
- ALLOUE à « France Active IDF » une subvention de 400 000 euros ;
- ALLOUE à « France Active Garance Seine-Saint-Denis » une subvention de 400 000 euros ;
- APPROUVE la convention de partenariat, dont projet ci-annexé, à intervenir entre le Département, « France Active IDF » et « France Active Garance Seine-Saint-Denis » ;
- APPROUVE la convention de partenariat, dont projet ci-annexé, à intervenir entre le Département et « France Active Garance Seine-Saint-Denis » ;



- ALLOUE à « l'ADIE » une subvention de 400 000 euros ;
- APPROUVE la convention de partenariat avec « l'ADIE » ;
- ALLOUE à l'association « Tous bénévoles » une subvention de 10 000 euros ;
- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdits avenants et conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beaudet, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Magrino, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.